

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

SP12617

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20 - 24 Juin 2014

Malabo (GUINÉE ÉQUATORIALE)

EX.CL/832(XXV) Rev.1

Original : anglais

**RAPPORT DE LA COMMISSION SUR
L'AGENDA 2063 DE L'UNION AFRICAINE**

INTRODUCTION

1. Il convient de rappeler qu'en janvier 2014, lors de leur réunion tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), les organes de décision de l'UA (par décision du Conseil exécutif EX.CL/805(XXIV) de la Conférence et la décision Doc. Assembly/AU/3(XXII)) ont pris note du rapport de la Commission sur l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que le projet de document-cadre dudit agenda. Ils ont également demandé ce qui suit :

- a) Les États membres devraient étudier le projet de document-cadre et faire parvenir leurs contributions à la Commission au plus tard à la mi-avril 2014 en vue d'enrichir et de finaliser l'Agenda 2063 ;
- b) La Commission de l'UA, en collaboration avec le COREP, devrait accélérer la finalisation du travail restant et fournir un projet de document de l'Agenda 2063 pour examen en juin 2014 ;
- c) Un Cadre global de suivi et d'évaluation, ainsi que le premier plan décennal de mise en œuvre devront être soumis pour examen en janvier 2015.

2. À la lumière de ce qui précède, le présent rapport décrit les progrès accomplis depuis janvier 2014, et présente le projet de document de l'Agenda 2063 à soumettre, pour directive et autres contributions, à l'examen des organes de décision de l'UA.

Rapport d'étape

3. Lors de la préparation du projet de Document de l'Agenda 2063, la Commission a :

- a) poursuivi le travail avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) dans le cadre du Comité technique sur l'Agenda 2063. Ce travail couvrait les éléments ci-après :
 - Examen détaillé du document-cadre et rédaction de l'Agenda 2063 ;
 - Examen des plans nationaux (33) et des cadres régionaux (6 CER) et continentaux (20) ;
 - Analyse de la situation - les dynamiques politiques, sociales, économiques, démographiques et des ressources naturelles ;
 - Tendances majeures et examen des scénarios sur l'Afrique ;
 - Études techniques sur l'économie bleue, le développement des capacités, la transformation économique et les premiers éléments de la mobilisation des ressources.

- b) Entrepris des consultations avec les Communautés économiques régionales et les organes de l'UA en vue de solliciter leur contribution sur le projet de document de l'Agenda 2063 et de renforcer l'appropriation mutuelle et de clarifier les rôles et responsabilités dans la préparation et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- c) Présenté des exposés lors des réunions sectorielles et ministérielles, dont l'ordre du jour comprenait notamment l'Agenda 2063 : Tourisme, science et technologie, finances et développement, et emploi, agriculture, transports, affaires sociales, syndicats, Association des commissions des services publics de l'Afrique, groupements d'art créatifs, etc.) ;
- d) Reçu les contributions des États membres sur le projet de document-cadre (Algérie, Maurice, Zimbabwe et Zambie), qui ont été entièrement intégrés dans le projet de document de l'Agenda 2063.

4. Toutes ces contributions ont considérablement enrichi le document.

Le projet de document de l'Agenda 2063

5. Le projet de document est composé de six chapitres

- **Le Chapitre 1** (Introduction) place l'Agenda 2063 dans le contenu historique du Panafricanisme et de la Renaissance africaine, ainsi que de la lutte pour l'autodétermination et l'indépendance économique.
- **Le Chapitre 2** (La vision et les aspirations africaines pour 2063) est fondé sur la vision de l'UA et la convergence voix des Africains recueillis après les consultations des parties prenantes. il présente un tableau détaillé du niveau où l'Afrique se situera en 2063 au moment où le continent célébrera le centenaire de la fondation de l'OUA.
- **Le Chapitre 3** (Vue d'ensemble de la dynamique du développement de l'Afrique : tendances, défis et possibilités) décrit les tendances, les défis et les opportunités qui se présentent en Afrique dans le cadre des dynamiques politiques, économiques, démographiques, sociales, et des ressources naturelles, en vue de définir les buts, les objectifs et les stratégies indicatives pour l'Agenda 2063.
- **Le Chapitre 4** (Objectifs, domaines prioritaires et stratégies de l'Agenda 2063) décrit en détail l'Agenda 2063
- **Le Chapitre 5** présente les moteurs, catalyseurs, risque et stratégies d'atténuation
- **Chapitre 6** décrit l'initiative « Passons aux actes », ainsi que la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation, le financement, la communication et les capacités de mise en œuvre

- **Les annexes 1 et 2** présentent les résultats aux niveaux national et régional, cadre de résultats continental

LA VISION ET LES ASPIRATIONS DE L'AFRIQUE POUR 2063 (chapitre 2)

6. La vision et les aspirations brossent un tableau de l'Afrique que nous voulons en 2063. Les faits saillants fondés sur les sept aspirations et les objectifs africains sont présentés ci-dessous :

Aspiration 1 : Une Afrique prospère, basée sur une croissance inclusive et un développement durable (et soutenu)

7. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous

- Un niveau de vie élevé pour tous les Africains se traduira par une augmentation du revenu par habitant à un niveau qui représentera au moins dix fois la valeur du niveau de 2013 (1878 dollars américains¹), soit 18.878 à 20.000 dollars américains. Ce qui se traduira par une nette diminution du nombre de personnes qui occupent des emplois vulnérables et par une hausse des possibilités d'emplois pour tous, en particulier les jeunes. L'augmentation des emplois décents pour tous les adultes en âge de travailler sera le principal moteur de revenus, de l'amélioration des moyens de subsistance, de la stabilité et de la cohésion sociale.
- L'Afrique de 2063 sera un continent d'où disparaîtront toutes les formes d'insécurité alimentaire et de famine remontant aussi loin que 2025. Ce sera un continent avec une population bien nourrie. En 2025, le retard de croissance ne sera plus que de 10% et l'insuffisance pondérale de 5% chez les enfants, et le phénomène des enfants souffrant d'un retard de croissance et d'insuffisance pondérale aura complètement disparu d'ici 2063. La vision d'une Afrique prospère où l'alimentation et la nutrition sont garanties et, par conséquent, exempte de pauvreté, sera pleinement réalisée.
- L'Afrique de 2063 sera caractérisée par l'accès facile pour tous à la sécurité sociale et l'extension de la protection sociale à toutes les couches vulnérables de la société. Aucun citoyen ne vivra ni dans la peur ni dans le besoin, et tous les équipements et services publics seront à la disposition des personnes handicapées. L'Afrique de 2063 sera une société de compassion et de bienveillance.

8. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation

- De l'éducation de la petite enfance à l'enseignement primaire, secondaire, technique, professionnel et supérieur, l'Afrique aura connu une véritable renaissance, grâce aux investissements réalisés par les gouvernements et le secteur privé dans l'éducation, la technologie, la science, la recherche et l'innovation. Dans l'Afrique de 2063, au moins 70% de tous les diplômés du secondaire poursuivront des études supérieures, et 70% d'entre eux obtiendront des diplômes dans les domaines de la science, de la

¹ AfDB, AU and UNECA, African Statistical Year Book 2013

technologie et de l'innovation, jetant ainsi les bases d'économies compétitives, bâties sur le capital humain, en vue de compléter ses richesses en ressources naturelles.

9. Des citoyens en bonne santé et bien nourris

- En 2063, chaque citoyen aura accès à des services de soins de santé abordables et de qualité. L'Afrique se sera débarrassée de toutes les maladies tropicales négligées et aura entièrement maîtrisé toutes les maladies transmissibles et infectieuses, elle aura mis en place des systèmes pour réduire sensiblement les maladies non transmissibles liées aux changements de mode de vie et éliminé complètement les décès dus au VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose. La population africaine de 2063 sera une population saine et bien nourrie, jouissant d'une espérance de vie de plus de 75 ans.

10. Des habitats modernes et agréables à vivre

- Les villes africaines en 2063 seront bien planifiées et dotées de systèmes de transport de masse modernes, tandis que toutes les zones rurales seront reliées de la même manière. Plus de soixante pour cent de la population africaine vivra dans les villes qui, à leur tour, créeront la plus grande partie du PIB et des activités économiques du continent.

11. Des économies et des emplois transformés

- En 2063 L'Afrique sera un continent, qui aura tiré profit d'une croissance économique accélérée et inclusive et d'une stabilité macroéconomique. Elle enregistrera des taux annuels de croissance du PIB d'au moins 7%, des investissements et des taux d'épargne de plus de 25%, ainsi que des politiques macroéconomiques qui favorisent la croissance, la création d'emplois, les investissements et l'industrialisation. Le secteur privé local aura connu une croissance de plus de 50% du PIB.
- Avec l'accélération des activités manufacturières, la part du secteur manufacturier de 2013 dans le PIB équivaldra à au moins 50% et sa valeur ajoutée sera multipliée par cinq d'ici 2063. Le secteur absorbera au moins 50% des nouveaux arrivants sur le marché du travail. Au moins 90% de toute la production agricole sera transformée localement (valeur ajoutée). En 2063, la part des entreprises de transformation axées sur la technologie pour l'ensemble de la production manufacturière dépassera les 50%.
- Le continent assistera à la croissance des échanges des produits de base et des géants commerciaux du continent. À cela viendra s'ajouter la croissance des centres régionaux d'industrie de manufacture autour de la valorisation des ressources minières et naturelles de l'Afrique et dans tous les coins du continent. Un nombre important d'entreprises africaines figureront parmi les 500 premières entreprises mondiales dont l'influence se fera sentir au-delà du continent et dans le monde. Le retour de la

diaspora avec son apport de talents, d'énergie et de ressources financières dans les économies africaines jouera un rôle essentiel dans ce processus.

- L'Afrique continuera à jouer un rôle dominant sur les marchés mondiaux dans le domaine des ressources naturelles, y compris dans les domaines du pétrole, du gaz, des minerais, mais gardera une part importante de ses revenus en ressources naturelles et assurera leur redistribution équitable.
- La contribution de « l'économie bleue » qui a commencé à s'accélérer en 2020, est particulièrement importante et a conduit à d'autres initiatives, comme le progrès des connaissances dans le domaine des écosystèmes marins et de la biotechnologie aquatique, en vue de la création de nouveaux produits ; et à l'établissement de compagnies de transport maritime à l'échelle de l'Afrique, avec les voies d'eau des lacs et des fleuves africains entièrement développées et navigables, dans le but d'intégrer les États enclavés au reste du continent et du monde.
- En 2063, les économies africaines seront diversifiées, et auront une résilience accrue aux chocs extérieurs. Ce qui se réalisera grâce à un recours accru à de nouveaux produits obtenus par le biais de la connaissance et par la croissance de secteurs tels que le tourisme, l'économie bleue, l'art créatif et les services financiers.
- Le développement économique axé sur la science et la technologie se traduira par la création du quart des entreprises issues des percées technologiques et des innovations par des citoyens africains, la création des centres technologiques régionaux et continentaux de recherche, d'innovation et de compétitivité et avec des idées pour de nouvelles entreprises.

12. Agriculture moderne pour l'augmentation de la production, de la productivité et de la valeur ajoutée

- Il y aura une augmentation de la productivité agricole qui rendra la production alimentaire locale suffisamment compétitive pour remplacer les importations de produits alimentaires et dégager des excédents pour l'exportation qui mettront l'Afrique en position de nourrir le reste du monde, ce qui à son tour augmentera, les salaires dans les États qui disposent d'une main-d'œuvre abondante et intensifiera le capital dans les États qui disposent d'une main-d'œuvre insuffisante. La transformation de l'agriculture aura également entraîné une augmentation de la commercialisation de l'agriculture et une réduction de la main-d'œuvre agricole. Une augmentation importante de la valeur ajoutée dans l'agriculture entraînera la fabrication et incitera la transformation structurelle des économies africaines.

13. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques

- L'Afrique d'ici 2063 aura été transformée de manière à ce que les ressources naturelles soient gérées de manière durable et que les sociétés africaines consomment et produisent les biens et services de manière durable. Les Comptes des revenus nationaux seront réformés pour refléter pleinement les changements dans les richesses de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.
- L'Afrique sera un continent entièrement garanti en eau d'ici 2030. Les pratiques et les nouvelles technologies seront en place pour assurer une utilisation efficace des ressources en eau et pour développer de nouvelles sources. Près de 90% des eaux usées domestiques seront traitées pour s'ajouter à l'eau à usage agricole et industriel.
- L'énergie renouvelable (éolienne, solaire, bioénergie, hydroélectrique, houlomotrice, géothermique et autres énergies renouvelables) représentera plus de la moitié de la consommation énergétique des ménages, des entreprises et des organisations. Tous les bâtiments urbains seront certifiés comme efficaces en énergie et tous les transports en commun urbains fonctionneront avec du carburant renouvelable et à faible ou à zéro émission de gaz.
- Des institutions, des réglementations, des systèmes et des processus qui fonctionnent seront en place pour régir la gestion et l'exploitation des ressources naturelles transfrontalières, y compris l'eau, les forêts, la pêche, la biodiversité, les ressources génétiques, l'énergie et les ressources renouvelables et non renouvelables.

Aspiration 2 : Un continent intégré politiquement uni et basé sur les idéaux du Panafricanisme

14. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération)

- L'Afrique d'ici 2063 aura réalisé le rêve ou la vision des Pères fondateurs des États-Unis d'Afrique et une Union des États africains bien gouvernés et démocratiques. Il y aura une citoyenneté ainsi qu'un passeport africain, et l'hymne et le drapeau actuels de l'Union seront plus largement utilisés dans tous les pays, à tous les niveaux et dans toutes les institutions, telles que les écoles, les institutions publiques et d'autres places. Il y aura aussi l'élection directe des députés de l'Organe législatif de l'Union et le président de l'Union sera élu au suffrage universel.
- Dans le cadre de l'évolution politique vers les États-Unis d'Afrique, les institutions et cadres économiques clés comme le Marché commun africain (2025), l'Union monétaire africaine (2030), l'Union douanière africaine (2019) et les zones de libre-échange de l'Afrique (2017) auront été créés et mis en place et feront partie de la structure de gouvernance des États-Unis d'Afrique.

15. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique

- D'ici 2063, que l'infrastructure nécessaire (qualité et taille) soit en place pour soutenir la croissance accélérée de l'Afrique, la transformation technologique, le commerce et le développement, y compris : les réseaux ferroviaires à grande vitesse, les routes, les lignes maritimes, le transport maritime et aérien, ainsi que les TIC et l'économie numérique bien développés. Il y aura une autoroute, un chemin de fer continental à grande vitesse reliant toutes les principales villes/capitales du continent. L'autoroute desservira de grandes routes adjacentes et longera des pipelines pour le gaz, le pétrole, l'eau, ainsi que des câbles des TIC à large bande.
- Ces infrastructures de classe mondiale verront le commerce intra-africain connaître une expansion rapide, passant de moins de 12% en 2013 à près de 50% d'ici 2045. Cela, à son tour stimulera la croissance des entreprises panafricaines dans l'exploitation minière, les finances, l'alimentation et la boisson, l'accueil et le tourisme, les produits pharmaceutiques, la mode, la pêche et les TIC, générant des leaders au niveau mondial dans leurs secteurs.

Aspiration 3 : Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit

16. Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit

- L'Afrique sera un continent qui organise les élections libres, justes et crédibles, comprenant : i) le multipartisme ; ii) l'égalité des chances dans le processus concurrentiel politique ; iii) l'éducation de l'électorat pour faire des choix éclairés ; et iv) la promotion du Panafricanisme, de l'égalité, de la diversité, de l'excellence et de la solidarité. Une presse dynamique, diversifiée et responsable qui informe le public de leurs droits et obligations et qui tient toutes les branches du gouvernement responsable sera la norme.
- La population du continent bénéficiera d'un accès aux tribunaux et systèmes judiciaires indépendants qui offriront et rendront justice sans crainte ni faveur. Il y aura un accès abordable et rapide à la justice pour tous. La corruption et l'impunité seront du passé.

17. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux

- L'Afrique sera un continent où les institutions seront au service de son peuple : des institutions solides en place pour renforcer la participation des citoyens au développement et à la gestion économique et de la gouvernance. Une bureaucratie compétente, professionnelle et neutre fondée sur le mérite servira le continent et offrira des services efficaces et efficients.
- Un leadership de transformation aura vu le jour dans tous les domaines (politique, des entreprises, académique, traditionnel, religieux, de jeunes, de femmes) et à tous les niveaux (continental, régional, national, local).

Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sûre

- En 2063, l'Afrique émergera comme un **continent pacifique et sécurisé**, un continent sans conflits vivant l'harmonie entre les communautés au niveau le plus bas. Les guerres entre et au sein des États seront éliminées et des mécanismes seront mis en place pour prévenir et résoudre immédiatement tout type de conflit intercommunautaire ; et les crimes organisés et d'autres formes de réseaux criminels, tels que la piraterie seront entièrement contrôlés. L'Afrique sera un continent libéré de la drogue et du trafic des êtres humains. La diversité (ethnique, religieuse, économique, culturelle, etc.) sera une source de richesse et de croissance économique accélérée plutôt qu'une source de conflit.
- D'ici à 2020, toutes les armes à feu se seraient tues et tous les conflits provenant de la diversité ethnique, religieuse et culturelle, ainsi que de toutes les formes d'exclusion sociale auraient été éliminés. Des mécanismes nationaux et autres mécanismes de résolution pacifique des conflits auraient été mis en place et la culture de la paix aurait été inculquée aux enfants africains par l'intégration des thèmes et matières sur la paix dans les programmes scolaires.

Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une identité culturelle, de valeurs et d'une éthique fortes

18. Panafricanisme

- En tant que berceau de la civilisation humaine, l'Afrique est dépositaire d'un patrimoine culturel qui a énormément contribué au progrès de l'humanité. **L'identité, les valeurs et l'éthique culturelles africaines**, facteurs essentiels pour l'émergence de l'Afrique sur la scène mondiale, seront renforcées d'ici à 2063.
- D'ici à 2063, les fruits des valeurs et des idéaux du Panafricanisme seront manifestes partout sur le Continent et au-delà. L'objectif de l'unité des peuples africains et des peuples d'ascendance africaine aurait été atteint (2025) et l'agence pour les affaires de la diaspora sera établie dans tous les États membres d'ici 2020 et la diaspora intégrée dans les processus démocratiques à l'horizon 2030. La double nationalité pour la diaspora sera disponible d'ici à 2025 et, surtout, toutes les nations sous domination coloniale auront trouvé leur liberté en 2025. Les idéaux panafricains auront été intégrés dans tous les programmes scolaires et les biens culturels panafricains (cinéma, musique, théâtre, etc.) auront été renforcés pour s'assurer que les arts créatifs africains contribuent de manière significative au PIB et à la culture dans le monde.

19. Renaissance culturelle africaine

- L'Afrique sera un continent où la préservation du patrimoine culturel – les langues, les coutumes, les traditions - ne sera pas nuisible à tous les niveaux. Le grand projet de l'Encyclopedia Africana en sera à sa 10^e

édition en l'an 2063. Le Musée de l'histoire, de la culture et des arts africains sera en place d'ici à 2025 et son ouverture coïncidera avec le Festival des sports culturels africains de 2025, qui se tient tous les deux ans. Auparavant, tous les trésors ou patrimoines culturels africains auraient été récupérés d'ici à 2025.

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, en particulier en s'appuyant sur le potentiel offert par ses jeunes et ses femmes

20. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie

- D'ici à 2063, l'Afrique sera un continent où le rôle crucial des femmes dans la transformation de l'Afrique et leur dynamisme reconnus.
- En 2025, toutes les formes de violence et de discrimination (sociale, économique, politique) contre les femmes et les jeunes filles auront été éliminées et elles jouiront pleinement de tous leurs droits fondamentaux. Cela signifie la fin de toutes les pratiques sociales néfastes et que tous les obstacles à l'accès des femmes et des filles à la santé et à l'éducation de qualité seront inexistantes.
- L'Afrique de 2063 verra des femmes bénéficiant pleinement de l'égalité d'accès et de chances dans toutes les sphères de la vie. Cela signifie que la femme africaine aurait égalité des droits économiques, y compris le droit de propriété et le droit à l'héritage, le droit de signer un contrat, d'enregistrer et de gérer une entreprise. Plus de 90% des femmes rurales auront accès aux moyens de production, y compris la terre, le crédit, les intrants et les services financiers.
- L'Afrique de 2063 verrait la réalisation complète de la parité hommes-femmes. On verrait les femmes occuper 50% des postes d'élus politiques, dans les organismes régionaux et locaux, et 50% des postes de direction au sein du gouvernement et du secteur privé. Le plafond de verre économique et politique entravant la progression des femmes serait enfin brisé.

21. Jeunesse autonome et engagée

- En 2063, les enfants et les jeunes Africains seraient pleinement autonomes grâce à la pleine mise en œuvre de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. Chômage déclaré des jeunes aurait été éliminé et ils auront plein accès à la formation professionnelle, aux services de santé, aux loisirs et aux activités culturelles, ainsi qu'aux moyens financiers pour permettre à chaque jeune de réaliser son plein potentiel. La jeunesse sera à l'origine de nouvelles connaissances pour la création d'entreprises et contribuera de manière significative à l'économie.

Aspiration 7 : Une Afrique considérée comme un acteur et un partenaire fort et influent sur la scène mondiale

22. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique

- Le Continent aurait pris la place qui lui revient pour assurer la paix et la sécurité mondiales ; aura des sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations Unies et entretiendrait une coopération sud-sud renforcée basée sur une politique étrangère commune. Il y aura une présence africaine renforcée dans d'autres instances multilatérales telles que le FMI et la Banque mondiale, ainsi que dans celles s'occupant de la sécurité mondiale et régionale.
- L'Afrique sera membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies proportionnellement au nombre de ses États membres. L'Afrique se sera réhabilitée, sera capable de déterminer son propre avenir, élaborera son propre programme, ainsi que les cadres de partenariat efficaces avec ses partenaires externes. Le nouveau rôle stratégique et la place de l'Afrique sur la scène internationale seront basés sur une stratégie pour son partenariat avec le monde extérieur. Le gouvernement des États-Unis d'Afrique aura renforcé ses politiques de partenariat avec les pays et régions partenaires, ainsi que sa capacité et son rôle dans les négociations mondiales - négociations économiques, sociales, de l'environnement, de sécurité et sur les réformes des institutions multilatérales, notamment le Conseil de sécurité des Nations Unies.

23. L'Afrique qui n'est plus tributaire de l'aide et prend entièrement en charge le financement de son développement

- En 2063, l'Afrique aura pris l'entière responsabilité de financer son propre développement et ne sera plus dépendante des donateurs. En prenant intégralement en charge ses ressources naturelles, en engageant ses citoyens bien formés et compétents de l'époque et des intermédiaires financiers, des marchés et des systèmes développés, l'Afrique sera également en mesure de financer le gouvernement continental et d'autres initiatives stratégiques clés tels que l'Agence spatiale africaine et l'Agence pour les explorations dans l'Arctique et l'Antarctique et l'océanographie. De nouvelles sources de financement émanant des économies de plus en plus croissantes alimenteront la croissance interne. À lui seul, le marché des capitaux africain lié par les marchés des capitaux des États membres permettra à l'Afrique de faire face à ses besoins en capitaux d'investissement pour environ 30%. Ainsi, la dépendance de l'aide ne sera qu'une histoire ancienne.

ANALYSE DE LA SITUATION (chapitre 3)

24. La pleine compréhension des défis et opportunités pour atteindre l'« Afrique que nous voulons en 2063 » est essentielle pour définir les bons objectifs et évoluer vers l'adoption des bonnes stratégies pour y parvenir. Cela nécessite un examen

approfondi des enseignements tirés des plans et cadres nationaux, régionaux et continentaux actuels, une bonne compréhension des dynamiques des ressources économiques, politiques, sociales, démographiques et naturelles de l'Afrique passées et actuelles, ainsi que des impacts et opportunités que présentent les grandes tendances mondiales et l'analyse des voies de développement possibles.

25. L'évaluation des ressources politiques, démographiques, économiques, sociales et naturelles de l'Afrique montre ce qui suit :

- Toutes les indications montrent de fortes perspectives de croissance solide et continue. Cependant, l'Afrique reste la région la plus pauvre du monde avec près de 40 pour cent de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté et un tiers de la population sous-alimentée.
- Une relative stabilité prévaut sur le continent, mais des efforts plus importants et plus concertés sont nécessaires pour la garantir entièrement. La paix et la sécurité sont toujours absentes de certaines parties de l'Afrique, surtout dans la Corne, les Grands Lacs, l'océan Indien, la région d'Afrique de l'Ouest et dans certaines parties d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale.
- Les gains démocratiques qui ont été atteints ont besoin d'être consolidés et renforcés pour obtenir les dividendes de la démocratie en matière d'approfondissement de la culture du respect des droits de l'homme, la justice, le renforcement de la participation populaire réelle et l'amélioration des moyens de subsistance.
- Les progrès remarquables réalisés en ce qui concerne la croissance économique doivent s'accompagner de progrès pour réduire la pauvreté de manière adéquate ou créer suffisamment d'emplois et d'éliminer les écarts de revenus et de chances. Partout sur le continent, la prestation de services essentiels de santé, éducation, eau et assainissement entre autres devrait être fondamentalement renforcée.
- Les efforts concertés des gouvernements et des communautés locales avec l'appui des partenaires au développement ont permis à l'Afrique de faire des progrès dans lutte contre le fléau du SIDA, même si la majorité des personnes mortes du sida ou vivant avec le virus se trouve encore en Afrique.
- L'explosion de la jeunesse présente un grand potentiel pour l'avenir de l'Afrique, mais elle attire également l'attention d'imagination et d'urgence.
- Le boom des ressources prévu nécessite une gestion créative à l'avantage des peuples d'Afrique.
- Il y a une plus grande sensibilisation sur la nécessité d'une gestion durable des ressources naturelles, car presque tous les pays africains l'intègrent une priorité dans leurs plans de développement. Cependant, plus d'efforts

doivent être fournis pour mettre fin à la déforestation alarmante, y compris la perte de bois, la perte de biodiversité et l'exploitation non durable de la pêche et des ressources côtières.

- Des progrès sont enregistrés vers l'intégration économique aux niveaux régional et continental, mais cela ne se produit à un rythme suffisamment rapide pour répondre aux besoins d'une croissance soutenue, du commerce et des échanges de services, des capitaux ou de la circulation des personnes.

OBJECTIFS, DOMAINES PRIORITAIRES ET STRATÉGIES DE L'AGENDA 2063 (Chapitre 4)

26. L'Agenda 2063, comme l'illustre le diagramme ci-dessous, est enraciné sur :

- L'Acte constitutif ;
- La vision de l'UA ;
- La Déclaration solennelle du 50e anniversaire ;
- Les aspirations de l'Afrique ;
- Il s'appuie aussi sur les priorités nationales, régionales et continentales traduites dans ces plans et cadres.



27. Les facteurs à considérer

- L'Agenda 2063 est conçu comme un cadre global qui sera mis en œuvre de manière progressive sur la base de plans décennaux.
- À court terme, l'accent sera mis sur la mise en œuvre accélérée des cadres continentaux clés qui ont été adoptés et de l'Agenda d'intégration ;
- En outre, les pays africains accéléreront l'intégration dans leurs législations des cadres juridiques, protocoles et instruments similaires pertinents. Une telle approche sera une force pour des progrès à long terme et sous-tendra de manière concrète la dynamique de mobilisation des citoyens ordinaires autour de l'Agenda 2063, alors perçue comme une initiative viable ;
- Compte tenu des différentes responsabilités des acteurs aux niveaux national, régional et continental pour assurer la réalisation de l'Agenda 2063, deux ensembles de matrices de résultats ont été élaborés pour les niveaux national et régional, respectivement. Il convient de noter que les stratégies sont indicatives compte tenu des particularités inhérentes aux niveaux national et régional. Cela signifie que les États membres et les Communautés économiques régionales devront évoluer dans le droit politique et la stratégie en fonction de leurs circonstances pour atteindre les objectifs.

28. Un ensemble de 18 objectifs a été identifié sur la base des sept aspirations des peuples africains, de la Vision de l'Union africaine et de la Déclaration solennelle de l'Union africaine.

Tableau 1 : AGENDA 2063 : ASPIRATIONS ET LES OBJECTIFS

Aspiration	Objectif
Une Afrique prospère, basée sur une croissance inclusive et un développement durable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un niveau de vie, une qualité de vie et un bien-être élevés pour tous 2. Des citoyens bien instruits et la révolution des compétences soutenues par la science, la technologie et l'innovation 3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris 4. Des habitats modernes et agréables à vivre 5. Des économies et des emplois transformés 6. Agriculture moderne pour l'augmentation de la production, de la productivité et de la valeur ajoutée 7. Économies et communautés viables au plan environnemental et résistantes aux changements climatiques.
Un continent intégré politiquement uni et basé sur les idéaux du Panafricanisme	<ol style="list-style-type: none"> 8. États-Unis d'Afrique (fédération ou confédération) 9. Infrastructure de classe internationale dans toute l'Afrique
Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit	<ol style="list-style-type: none"> 10. Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels dans les domaines des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit 11. Institutions capables et nouveau leadership mis en place à tous les niveaux

Aspiration	Objectif
Une Afrique pacifique et sûre	12. Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité
Une Afrique dotée d'une identité culturelle, de valeurs et d'une éthique fortes	13. Enracinement intégral du Panafricanisme 14. Prédominance de la Renaissance culturelle africaine
Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, en particulier en s'appuyant sur le potentiel offert par ses jeunes et ses femmes	15. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie 16. Jeunesse autonome et engagée
Une Afrique considérée comme un acteur et un partenaire fort et influent sur la scène mondiale	17. Une Afrique considérée comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique 18. L'Afrique qui n'est plus tributaire de l'aide et prend entièrement en charge le financement de son développement

29. Définitions

- La définition des objectifs, des cibles et des indicateurs est conforme à celle utilisée dans la Position africaine commune sur l'Agenda de développement post -2015 et autres (par exemple, le Rapport du Groupe de haut niveau des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement post-2015) ;
- La définition et méthodologie de calcul du PIB, du revenu par habitant et des indices de pauvreté pour les cibles et indicateurs sont conformes à celles des organisations internationales de développement ;
- Les mesures et indicateurs d'accès à l'éducation concordent avec ceux de l'UNESCO ;
- Les indicateurs et mesures de l'accès et de l'état de la santé sont conformes à ceux de l'Organisation mondiale de la santé ;
- Les indicateurs de transformation agricole et les mesures de l'état nutritionnel sont conformes à ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ;
- Les indicateurs et mesures de transformation industrielle et manufacturière sont conformes à ceux de l'ONUDI ;
- Les indicateurs et mesures de la science, de la technologie et de l'innovation concordent avec ceux de l'UNESCO.

Données de référence :

30. L'Agenda 2063 sera mis en œuvre au plan national. Les cibles qui ont été retenues ont un caractère souple qui permet de gérer la diversité inhérente aux trajectoires de développement des États membres. Les informations de base devraient être d'ordre national et non continental. Il est nécessaire d'avoir des informations de base au niveau continental, car la base du suivi des progrès réalisés dans chaque État membre est moins pertinente. Les données de base sur les États membres seront utilisées par ces derniers pour le suivi des objectifs à atteindre.

Sources pour les objectifs :

31. Les cibles de la croissance du PIB et du revenu par habitant sont déterminées selon celles prescrites dans la « Vision de l'Afrique de 2050 à 2063 » ; ii) les cibles pour la transformation agricole et économique sont fondées sur une analyse comparative avec d'autres régions. Par exemple, la part du travail agricole dans le travail total est de 2 à 3% pour les pays occidentaux industrialisés. En Afrique, elle est actuellement d'environ 65%. Pendant 50 ans, l'Afrique devra se rapprocher du niveau des pays industrialisés. Une réduction d'au moins 90% de la part actuelle de l'Afrique amènera la cible pour 2063 à 6,5% ; iii) Cibles en fonction des politiques – certaines des cibles, notamment en matière d'intégration, de sécurité alimentaire et pour faire taire les armes concordent avec la prise de décisions à l'UA ; iv) Cibles du Cadre stratégique de l'UA – le PIDA, le PDDAA, les Plans d'action des cadres d'objectifs définissent des cibles qui sont reflétées et ajustées à la hausse pour 2063 à partir de leur date initiale d'achèvement ; et v) Aspirations exprimées, notamment l'éducation primaire et secondaire pour tous à compter d'une date déterminée ; atteindre les cibles.

32. Nature des cibles et indicateurs : i) les cibles et objectifs choisis doivent autant que possible être conformes aux normes SMART. En outre, les capacités nationales pour l'utilisation et le suivi des cibles et indicateurs sont prises en compte ; ii) Ils permettent la diversité dans les positions des États membres dans leurs trajectoires de développement. L'expression « au moins X fois le niveau de 2013 » doit être perçue sous ce rapport.

MOTEURS, CATALYSEURS, RISQUE ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION (chapitre 5)

33. Moteur ou catalyseur : Tout facteur ou force (politique, économique, social, environnemental, technologique, juridique et institutionnel) qui contribue directement ou indirectement à ou renforce un changement transformateur ou sert de catalyseur à un changement afin d'assurer la réalisation des aspirations

- Leadership et engagement politique ;
- Un État capable et des citoyens autonomes ;
- Participation et inclusion de toutes les parties prenantes à la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- Approche holistique intégrée verticalement et horizontalement au développement ;
- Économies d'échelle ;

- Une approche axée sur les résultats ;
- Redynamiser la planification stratégique et assurer une interaction efficace entre les plans nationaux, les initiatives sous régionales et l'Agenda 2063 ;
- Faire de l'Agenda 2063 une partie intégrante de la Renaissance africaine ;
- L'Afrique assume son histoire à l'échelle mondiale.

Risques, menaces et stratégies d'atténuation :

34. Dans les 50 prochaines années, des risques et menaces (facteurs susceptibles de perturber l'avenir de l'Afrique), ainsi que des possibilités de développement pourraient apparaître, tandis que celles qui existent aujourd'hui pourraient prendre de nouvelles dimensions plus menaçantes ou pacificatrices. Les menaces existantes et nouvelles qui pèsent sur le continent comprennent, entre autres, la confusion qui règne dans l'utilisation de ses ressources par rapport à l'évolution des exigences et de la démographie mondiale, l'influence extérieure excessive dans les affaires du continent, le fardeau disproportionné des conséquences du changement climatique en Afrique et la fuite des capitaux et des ressources africaines à grande échelle. Plus précisément, les principaux risques et menaces sont les suivants :

- Conflits, instabilité et insécurité ;
- Inégalités sociales et économiques ;
- Criminalité organisée, trafic de drogues et flux financiers illicites ;
- Mauvaise gestion de la diversité ; la montée en puissance de l'intégrisme religieux, de l'ethnocentrisme et de la corruption ;
- Impossibilité d'exploiter le dividende démographique ;
- Hausse de la charge de morbidité en Afrique ;
- Risques climatiques et catastrophes naturelles ;
- Chocs externes.

35. Toutefois, ces menaces et défis peuvent être atténués et transformés en opportunités en mettant en place des stratégies collectives et des réponses et des actions de politique publique efficaces pour faire face aux changements économiques, sociaux et environnementaux les plus dévastateurs que connaît l'Afrique.

36. Surmonter les risques et remédier à ces fragilités comporte deux dimensions :

- S'appuyer sur la résilience observée dans les sociétés africaines et mettre en place des partenariats et des institutions interdépendantes aux niveaux communautaire, national, régional et continental ;
- Renforcer les capacités des CER pour trouver des solutions régionales permettant de traiter les facteurs de fragilité ;
- Mettre en place des partenariats et des institutions interdépendantes.

« PASSONS AUX ACTES » - MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION, FINANCEMENT, COMMUNICATION ET CAPACITÉS DE MISE EN ŒUVRE (chapitre 6)

37. L'Agenda 2063 aura une culture de mise en œuvre et d'évaluation bien construite ainsi qu'il suit :

- Approche axée sur les résultats ;
- Processus continentaux, régionaux et nationaux coordonnés et intégrés : L'interface entre les plans nationaux sous l'initiative de développement régional et l'Agenda 2063 est essentielle pour assurer le succès de l'Agenda 2063, tandis que la responsabilité ultime de la mise en œuvre du plan revient aux gouvernements nationaux. Il devrait y avoir une coordination et une interface entre toutes les étapes du cycle de projet, y compris la définition des enjeux prioritaires et des objectifs, l'élaboration du plan, la mise en œuvre et la surveillance et le suivi ;
- Orientation sur la base des preuves et des données : À tous les niveaux de la chaîne de mise en œuvre, les stratégies à adopter pour atteindre un objectif et cible doivent être évaluées en fonction des critères fixés qui sont rentables et efficaces.

Le cadre régissant les relations et les responsabilités fonctionnelles des parties prenantes à l'Agenda 2063 sont décrits ci-après :

38. Les principales parties prenantes de l'initiative « *Passons aux actes* » se situent à trois niveaux, à savoir aux niveaux continental, régional et national. Les rôles respectifs en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 sont décrits ci-après :

Niveau continental

39. Par ordre d'importance relative :

- La Conférence : composée des chefs d'État et de gouvernement qui sont notamment chargés de : i) donner les grandes orientations politiques sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ; ii) approuver les objectifs et buts à moyen et long terme de l'Agenda 2063 ; et iii) adopter les rapports de suivi et d'évaluation à moyen terme.
- Le Conseil exécutif : Il est notamment chargé de : i) formuler des recommandations à l'intention de la Conférence sur les objectifs à moyen et à long terme, les objectifs et indicateurs, ainsi que les buts et objectifs sectoriels ; ii) approuver et examiner les rapports de suivi et d'évaluation, et conseiller la Conférence sur les mesures correctives appropriées à prendre ; et iii) approuver la composition des groupes consultatifs qui collaborent avec le Comité directeur opérationnel de la Commission de l'UA

- Il existe un **Comité ministériel sur l'Agenda 2063** qui comprend : i) les présidents sortants et entrants du Conseil exécutif ; ii) les modérateurs de la première retraite ministérielle du Conseil exécutif (Algérie, Angola, Cameroun, Ghana, Rwanda) ; iii) les représentants de chacune des huit CER officiellement reconnues ; et iv) la Présidente de la Commission de l'UA, le Président de la Banque africaine de développement, le Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et le Secrétaire exécutif du NEPAD. Ils ont pour principale fonction d'examiner et de recommander au Conseil exécutif toutes les questions liées à l'Agenda 2063.
- Le Comité des Représentants permanents : Il a essentiellement pour rôle de veiller à ce que les rapports sur l'Agenda 2063 destinés au Conseil exécutif et à la Conférence soient inscrits à l'ordre du jour des réunions de ces deux organes.
- La Commission de l'UA : Elle a pour fonctions essentielles de : i) assurer la coordination centrale globale de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 ; et ii) jouer le rôle de secrétariat et de point focal pour toutes les questions stratégiques liées à l'Agenda 2063
- Le Comité directeur opérationnel : dont l'UA assure la présidence est composé des CER, du NEPAD, de la CEA, de la BAD, des organes pertinents de l'UA, des présidents des groupes consultatifs au niveau régional. Il est chargé de : i) la définition des objectifs et buts à moyen terme, et des indicateurs (plan décennal) ; ii) l'élaboration des cadres continentaux à l'appui de l'Agenda 2063 ; iii) l'élaboration des cadres de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ; iv) l'examen des rapports de suivi et d'évaluation ; v) l'élaboration des recommandations sur la stratégie de mobilisation des ressources ; vi) l'interaction avec les CER dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ; vii) l'élaboration des rapports annuels sur l'état d'avancement pour examen par la Commission et, partant, par le Conseil exécutif ; et viii) la facilitation des consultations annuelles entre les classes politiques, économiques, académiques et sociales africaines. Il bénéficie de l'appui d'une Cellule technique.
- Le Comité technique sectoriel (CTS) : Organisé autour des ministères (par exemple celui du Transport), il est chargé d'assurer la facilitation de : i) l'élaboration de la stratégie sectorielle dans le cadre de l'Agenda 2063 ; ii) la définition des objectifs et buts sectoriels de l'Agenda 2063 ; et iii) l'élaboration et l'évaluation des rapports sectoriels de suivi et d'évaluation pour examen par la Conférence, et ce, par l'intermédiaire du cadre de coordination de la Commission de l'UA.
- Groupes consultatifs : Le Comité directeur opérationnel détermine le nombre et les types des groupes qui sont constitués au maximum de huit (8) membres, tous des praticiens émérites dans leurs domaines d'expertise. Ceux-ci sont essentiellement chargés d'examiner les buts et objectifs et de conseiller sur les stratégies visant à atteindre les objectifs.

Ils examinent également les rapports de suivi et d'évaluation et formulent des suggestions quant aux améliorations à apporter.

Niveau régional

40. Les entités de niveau régional sont les huit CER reconnues officiellement. Elles sont essentiellement chargées de :

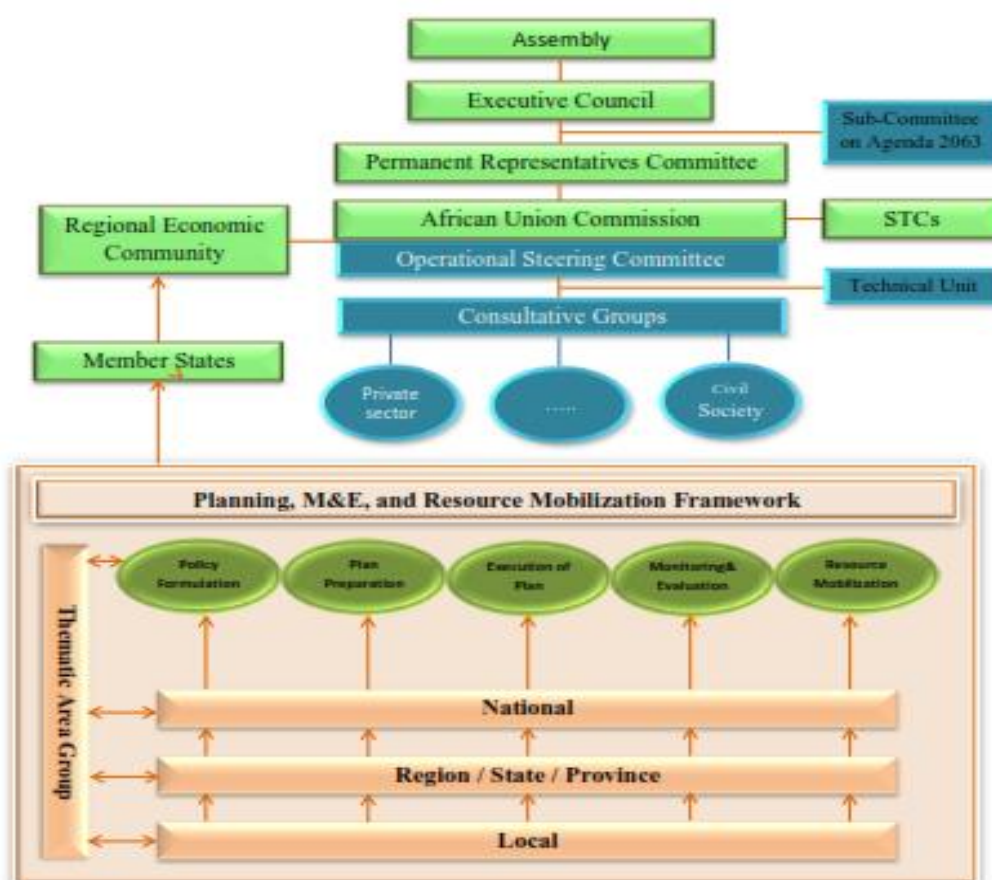
- représenter la région au sein du Comité directeur opérationnel sur l'Agenda 2063 ;
- adapter et aligner les plans et directives prospectifs continentaux à long et à moyen terme de l'Agenda 2063 sur les plans régionaux ;
- donner aux États membres des directives sur les plans décennaux régionaux dans le cadre de l'Agenda 2063 ;
- coordonner la préparation et l'exécution des projets et programmes régionaux conformément à l'Agenda 2063 ;
- diriger la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets et programmes régionaux conformément à l'Agenda 2063 ;
- assurer au départ le leadership dans le processus consultatif régional et national dans la préparation de l'Agenda 2063 ;
- contribuer aux délibérations du Comité directeur opérationnel sur le suivi et l'évaluation ;
- coordonner la définition des cibles et étapes des programmes régionaux de l'Agenda 2063 ;
- coordonner et intégrer les rapports de suivi et d'évaluation des États membres à soumettre au Comité directeur opérationnel ;
- élaborer les rapports de suivi sur les programmes régionaux dans le cadre de l'Agenda 2063 ; et
- assurer l'évaluation de la mise en œuvre de la composante régionale de l'Agenda 2063.

Niveau national

41. Il existe des disparités entre les systèmes de planification ainsi que les législations et procédures dont disposent les États membres. Chacune des parties prenantes aux niveaux national et infranational a des fonctions dans des domaines précis et groupes thématiques. Au niveau national, le gouvernement, le secteur privé, les associations nationales, etc., à travers le cadre de planification nationale, sont chargés de : i) harmoniser la vision et les plans nationaux décennaux dans le cadre de l'Agenda 2063 ; ii) conduire et coordonner les efforts dans les processus de mobilisation et d'affectation des ressources ; iii) conduire et coordonner la mise en œuvre des plans nationaux à moyen terme dans le cadre de l'Agenda 2063. Ils participent également à la définition des buts et objectifs et au processus de suivi et d'évaluation.

42. Au niveau infranational, les ONG liées à des groupes à but lucratif et non lucratif ainsi que les groupes intersectoriels participent à l'harmonisation de la vision nationale avec l'Agenda 2063, ainsi qu'à l'élaboration des plans à moyen terme axés sur ce programme. Par ailleurs, au niveau local, ils participent à la définition des objectifs et des cibles, ainsi qu'au processus de suivi et d'évaluation.

Figure 6.1 - Stakeholders Relationship



Financement de l'Agenda 2063

43. Les leçons tirées de la mise en œuvre de cadres continentaux antérieurs ainsi que les voix des citoyens africains recueillies à travers le processus de consultation continentale indiquent que pour assurer la réussite de l'Agenda 2063, des réponses doivent être apportées, entre autres, aux enjeux et défis suivants :

- i. S'appuyer sur le potentiel des économies et des peuples africains (le besoin de regarder à l'intérieur, d'être autonomes et d'explorer les possibilités de financement par l'Afrique de son propre développement) ;
- ii. La nécessité de relier les cadres continentaux aux sources de financement identifiables ;
- iii. Réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide ; et
- iv. Mettre fin à la fuite des capitaux.

44. Les points soulevés ci-dessus soulignent la nécessité d'élaborer une stratégie de mobilisation des ressources solide et complet pour l'Agenda 2063. Un tel exercice devrait également tenir compte des initiatives en cours comme le Groupe de haut niveau sur les sources alternatives de financement dirigé par le Président Obasanjo, et le Groupe sur les flux financiers illicites dirigés par le président Mbeki, ainsi que la Fondation de l'Union africaine. Cette stratégie sera développée entre juillet et décembre 2014.

Stratégie de communication :

45. Pour assurer le succès de l'élaboration de l'Agenda 2063 et de sa mise en œuvre, une stratégie de communication spéciale, liée à la stratégie de communication globale de l'UA est mise au point. Il vise à sensibiliser et à mobiliser toutes les couches de la société africaine et de la diaspora. La Stratégie de communication devra également inspirer, rassembler et motiver les citoyens d'Afrique à prendre la responsabilité individuelle et collective de réaliser l'Agenda 2063.

Capacités de mise en œuvre

46. Les capacités efficaces et globales pour le personnel qualifié, des structures institutionnelles bien fonctionnelles, des dirigeants compétents et un environnement politique et juridique favorable seront essentielles pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. De plus, celles-ci doivent être développées à tous les niveaux, continental, régional, national et local, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes.

Conclusion

47. Le document est soumis au COREP pour examen, orientation et autres contributions.

Recommandations au COREP

48. Le COREP est invité à prendre note de ce que le projet de document technique portant sur l'Agenda 2063 n'est pas encore au point et qu'il est soumis pour solliciter de nouvelles contributions et des directives sur la voie à suivre.

49. Compte tenu du fait que seuls cinq États membres (Algérie, Ghana, Maurice, Zambie et Zimbabwe) ont, à ce jour, fourni des contributions à la Commission, il est demandé au COREP de recommander à la Conférence l'extension du délai d'approbation du document technique de l'Agenda 2063 de juin 2014 à janvier 2015 afin de permettre aux États membres d'avoir suffisamment de temps pour intégrer le document et se l'approprier. Le COREP doit également demander au Conseil exécutif d'exhorter les États membres à soumettre leurs contributions d'ici la fin du mois de septembre 2014.

50. Le COREP est invité à prendre note de ce que la Commission continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires (BAD, CEA et APCN), pour améliorer et finaliser le projet de document technique, en tenant compte des contributions faites par les États membres et autres parties prenantes, en vue de soumettre la version finale du document technique sur l'Agenda 2063, du Premier plan décennal et du cadre de mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation, aux réunions de janvier 2015 des organes délibérants de l'UA.

51. Le COREP est également invité à prendre note du fait que, à la demande du Comité ministériel sur l'Agenda 2063, créé lors de la Retraite du Conseil exécutif à Bahar Dar, la Commission a formulé un court document politique/source d'inspiration sur l'Agenda 2063, qui a été distribué, comme convenu, à tous les États membres.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2014

Progress report of the commission on the Africa 2063 agenda

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4198>

Downloaded from African Union Common Repository